

ANNEXE 1**A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL
ENTRE LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR ET LA COMMUNE DE BEAULIEU-SUR-MER**

La liste nominative de la personne mise à disposition par la métropole Nice Côte d'Azur auprès de la commune de Beaulieu-sur-Mer est la suivante :

OBJET DE LA MISE A DISPOSITION	IDENTIFICATION AGENT (Madame, Monsieur, prénom, nom usuel et, le cas échéant, nom patronymique)	GRADE/EMPLOI	QUALITE STATUTAIRE (Titulaire/CDI)	QUOTITE DE TEMPS DE TRAVAIL MIS A DISPOSITION	QUOTITE DE TEMPS PARTIEL MIS A DISPOSITION	DATES DE MISE A DISPOSITION
1.1		Adjoint administratif territorial	Titulaire	10%	/	Du 01/01/2019 au 31/12/2021
1.2		Attaché territorial	Contractuel (CDI)	15%		Du 01/01/2019 au 31/12/2021
NOMBRE TOTAL DE PERSONNES MISES A DISPOSITION : 2						
VOLUME TOTAL DE QUOTITE DE TEMPS DE TRAVAIL MIS A DISPOSITION : 25%						

Ce tableau pourra être réactualisé, sans que cela ne constitue une modification de la convention, dès lors que le nombre d'agents mis à disposition ne dépasse pas le plafond fixé en son article 1 et que cela n'opère pas une remise en cause, notamment, des quotités de temps de travail qui y sont également définies.